



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion des 14-16 avril 1998

**GROUPE DE NEGOCIATION DE
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

COMPTE RENDU SUCCINCT

14-16 avril 1998

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de négociation adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/A(98)5].

2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 17-19 mars 1998

Le Groupe approuve le compte rendu succinct [DAFFE/MAI/M(98)3].

3. Rapport aux Ministres et projet de déclaration ministérielle

a) Rapport du Président du Groupe de négociation aux Ministres

Les délégations commentent le rapport aux Ministres [DAFFE/MAI(98)9]. Le Président note les propositions de modification du texte et fait savoir qu'il les prendra en compte dans la mise au point finale de son rapport.

Le Groupe de négociation décide que le rapport sera soumis aux Ministres pour la réunion du Conseil au niveau ministériel des 27-28 avril¹.

b) Projet de déclaration ministérielle

Le Groupe de négociation procède à un exercice rédactionnel concernant le projet de déclaration ministérielle [DAFFE/MAI(98)14]. Les délégations décident que la version finale de la déclaration [voir DAF/MAI(98)9/FINAL] sera transmise aux Ministres pour examen².

4. Contributions des délégations

Le Président prend note des contributions d'une Délégation -- Champ d'application [DAFFE/MAI/RD(98)23] -- et d'une seconde Délégation -- Suggestions concernant la définition de l'investissement [DAFFE/MAI/RD(98)24].

5. Contributions des observateurs

Une Délégation informe le Groupe de négociation que son gouvernement a soumis un liste préliminaire d'exceptions spécifiques [DAFFE/MAI/NM(98)8]. Une autre Délégation annonce que la liste d'exceptions spécifiques de son pays sera soumise d'ici quelques jours [DAFFE/MAI/NM(98)9]. Ces

1. Ce rapport a été diffusé sous la cote C/MIN(98)16/Final. Il a été ensuite déclassifié et diffusé sur le site Internet de l'OCDE.

2. La déclaration concernant l'AMI a été adoptée par les Ministres le 29 avril et elle a été annexée au communiqué ministériel SG/COM/NEWS(98)51. Elle figure également dans un document distinct, SG/COM/NEWS(98)50, et est disponible sur le site Internet de l'OCDE.

représentants ont réaffirmé l'intérêt que leur gouvernement porte à l'AMI et sa volonté de contribuer de manière constructive aux négociations.

6. Propositions du Président

Les délégations examinent les propositions du Président concernant le **champ d'application et le traitement et la protection des investisseurs et des investissements** [DAFFE/MAI(98)15]. Le Président note qu'un grand nombre de délégations sont favorables à cette tentative d'avancée sur les questions les plus importantes. Bien que toutes les délégations ne puissent pas pour le moment commenter ces propositions dans le détail, le Président pense qu'un grand nombre d'entre elles sont prêtes à les accepter comme base de discussion pour l'avenir, sans préjudice de la position finale de leur gouvernement. Le Président conclut que les textes doivent rester sur la table de négociation pour être examinés de plus près en temps utile.

Le Président informe les délégations qu'il soumet également, pour examen, un autre ensemble de propositions concernant **les thèmes spéciaux, les questions financières et les questions institutionnelles** [DAFFE/MAI(98)16]. Cette discussion ne pouvant être préparée faute de temps, le Président demande aux délégations de soumettre leurs observations écrites dès que possible.

7. Libéralisation et exceptions

Le Groupe technique sur les exceptions spécifiques des pays s'est réuni les 14 et 15 avril sous la présidence de M. Morgan, qui rend compte des résultats de la réunion [DAFFE/MAI/EX(98)32]. M. Morgan note qu'on admet de plus en plus la méthode proposée des annexes spéciales pour certains domaines, mais qu'on peut encore travailler de façon constructive sur la façon de régler la question des mesures futures dérogeant au statu quo prévu dans l'AMI.

8. Obligations contradictoires

Le Groupe de négociation entend plusieurs comptes rendus des discussions bilatérales en cours sur les questions qui ont trait aux obligations contradictoires.

9. Autres étapes/autres questions

Le Groupe de négociation décide de recommander au Conseil de l'OCDE réuni au niveau des Ministres d'inviter les pays baltes à prendre part à la négociation de l'AMI en tant qu'observateurs.

Il décide également de recommander au Conseil d'accueillir favorablement la participation pleine et entière de tous les observateurs afin qu'ils puissent devenir membres fondateurs de l'AMI.

Le Président informe le Groupe qu'il ne pourra plus exercer ses fonctions de Président du Groupe de négociation après le 1er mai 1998. Le Groupe remercie M. Engering pour son efficacité dans la conduite des travaux et son extrême attachement à l'AMI depuis le début des négociations.